



Fédération Française de Kundalini Yoga
Centre de Kundalini Yoga Saadh Sangat
7 cour de la Ferme Saint-Lazare
75010 Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU VENDREDI 27 MAI 2022 À 18H04

Domain du Fan, Haute-Vienne

Les membres du bureau et l'équipe de la Fédération se sont réunis avec les adhérent.es présentes lors du rassemblement annuel des adhérent.es de l'association, le Printemps du Yoga.

Le bilan des deux dernières années de mandats écoulés a été présenté aux adhérent.es, le vote de validation des comptes a été acté, et le vote du nouveau bureau également. Des suggestions ont été recueillies en fin de séance.

L'Assemblée Générale est présidée par Avtar Kaur (la Présidente de Séance) et Rajavtar Kaur pour le nouveau bureau, en leur qualité respectivement de présidente sortante et de présidente élue.

La Présidente de Séance constate que les membres de l'équipe présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de l'association. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Bilan comptable de l'exercice 2020-2021
- Validation des comptes pour 2020-2021
- Validation du vote du nouveau bureau 2022-2024
- Bilan sur les activités de l'année écoulée et présentation de la vision et la raison d'être de la nouvelle équipe élue pour 2022-2024
- Questions diverses.

Les membres reconnaissent notamment que les documents requis leur ont été préalablement communiqués :

- L'exercice comptable 2020-2021.

Les membres reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. La Présidente de Séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTION - POUVOIR

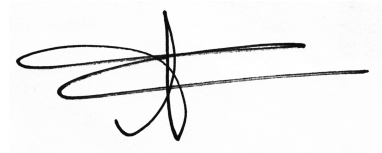
L'assemblée des membres donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des membres, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

Fait le vendredi 27 mai 2022 à Verneuil-Moustiers
La présidente sortante
Avtar Kaur

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text.